

CCD

Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs
100% réussite

Les structures qui emploient les animateurs professionnels sont souvent organisatrices de centres de vacances et de loisirs durant les vacances scolaires. Elles recherchent des animateurs professionnels qui puissent diriger également des ACM. Ceci est rendu possible pour les titulaires de BP JEPS par le suivi et la qualification de l'unité complémentaire «Diriger un Accueil Collectif de Mineurs».

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Conception, de planification et de mise en œuvre d'un projet pédagogique.
- Gestion d'une structure d'accueil pour mineurs.
- Coordination d'une équipe d'animation.
- Contrôle et d'évaluation de son action.

PRÉREQUIS

Pour entrer en formation, il est obligatoire de :

- Avoir 18 ans dans l'année des épreuves finales.
- Justifier d'une expérience professionnelle ou bénévole auprès de jeunes enfants.
- Avoir déposé un dossier d'inscription.
- Avoir obtenu un avis favorable après un entretien avec l'équipe pédagogique.
- Etre titulaire du Brevet Professionnel dans une spécialité de l'animation

ORGANISATION AVEC UNE UNITE DE CERTIFICATION

L'Unité Complémentaire se compose de 2 semaines de formation et d'un stage en alternance à valider par la compétence terminale suivante :

HEURES DE FORMATION 91 heures

DUREE : 18 jours minimum dans une structure habilitée.

Le candidat doit être en situation de direction ou de direction adjointe.

LE COÛT

Employeur de 2200 €.

Demandeur d'emploi et autofinancement 1200 €.

DATES À RETENIR

Retrait des dossiers toute l'année.

CAP

Accompagnant Educatif Petite Enfance
Taux de réussite au diplôme : 100 %

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des jeunes enfants. Par ses activités (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers...), il contribue à leur éducation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accompagner le développement du jeune enfant
- Exercer son activité en accueil collectif.
- Exercer son accueil en individuel

Certains diplômes peuvent vous dispenser de certains modules de formation :

Si vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau V, vous serez dispensé des matières générales.

PRÉREQUIS

Pour entrer en formation, il est obligatoire de :

- Avoir 18 ans dans l'année des épreuves finales.
- Justifier d'une expérience professionnelle ou bénévole auprès de jeunes enfants.
- Avoir déposé un dossier d'inscription.
- Avoir obtenu un avis favorable après un entretien avec l'équipe pédagogique.

ORGANISATION AVEC 3 BLOCS UNITES CERTIFICATIVES

- La formation sera orientée vers l'accompagnement du jeune enfant
- **Durée : 12 mois** (602 h de formation théorique et 714 h de stage Pratique)

LE COÛT : Employeur (5 900€) ; demandeur d'emploi 4900 €).

DATES À RETENIR : Retrait des dossiers toute l'année.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Nous organisons des réunions d'information collective afin de présenter la formation et vous recevoir en entretien individuel. Ces réunions ont lieu dans nos locaux de Juvisy sur orge Consultez notre calendrier pour vous inscrire. Si les réunions s'affichent complet, mettez-vous sur liste d'attente, ou contactez-nous au 01 69 06 91 33.

Evolution vers :

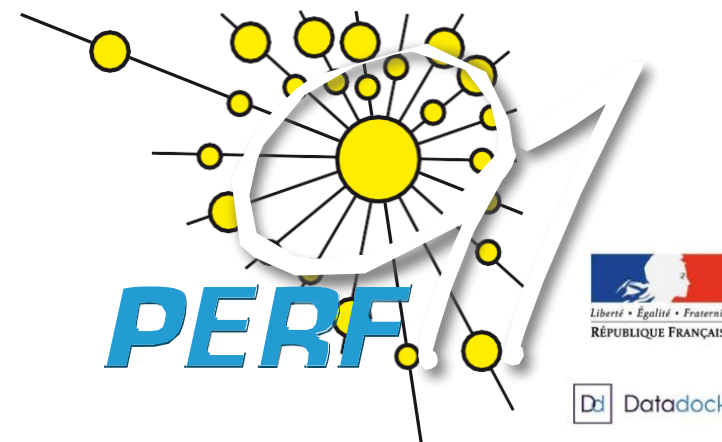
- Auxiliaire de puériculture : Assistant(e) maternel(le).
- ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles).
- Educateur(trice) de jeunes enfants.

DEBOUCHES APRES UN BPJEPS OU UN DEJEPS :

- Entrer dans la vie active
- Poursuivre ses études vers un DEJEPS quand on a un BPJEPS
- Poursuivre ses études vers un DESJEPS quand on a un DEJEPS



POLE ESSONNE RESSOURCES FORMATIONS



INSTITUT DE FORMATION DU SECTEUR SOCIO-EDUCATIF PERF91

29 RUE WURTZ

91160 Juvisy-sur-Orge

Tél : 01 69 06 91 33

www.perf91.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



DEJEPS

Spécialité « Animation Socio-éducative ou Culturelle »
Mention : Développement de projets ; territoires et réseaux
Taux de réussite au Diplôme : 100 %

Le diplôme d'état vise à former des professionnels dont la mission consiste à coordonner des actions dans des associations, institutions et collectivités, à concevoir et conduire des projets, à développer des partenariats et des réseaux dans divers contextes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concevoir un projet d'action.
- Coordonner un projet d'action.
- Conduire des démarches pédagogiques.
- Animer en sécurité dans le champ d'activité.

PREREQUIS :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le champ de l'animation ou de travail social avec une expérience professionnelle.
- Soit être titulaire d'un diplôme niveau III.
- Soit attester d'un niveau de formation IV et d'une expérience d'animation de six mois.
- Soit justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600h minimum.

ORGANISATION AVEC 4 UNITES CAPITALISABLES

La formation se déroule en alternance sur 12 mois afin d'expérimenter des compétences de coordonnateur de projet.

966h de formation en situation de terrain et 511 h en centre de formation, répartie en 4 unités capitalisables

LA SELECTION

Elle a pour objectif de vérifier l'aptitude des candidats à s'engager dans une formation basée sur le principe de l'alternance, organisée en 2 épreuves :

- Un entretien de 30 minutes s'appuyant sur un écrit de motivation.
- Un écrit d'une durée de 2 heures.

LE COÛT

De 7500€ pour la totalité de la formation selon la situation. Les candidats peuvent bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais de formation.

DATES À RETENIR

Retrait des dossiers toute l'année.



BPJEPS

Spécialité Animateur, mention Animation Sociale
« Publics en situation de dépendance » (Handicap)
Taux de réussite au Diplôme : 100 %

L'animateur (BPJEPS Animation sociale) auprès de personnes en Situation de dépendance est amené à travailler en Etablissement Spécialisé d'Aide au Travail, en foyer d'accueil médicalisé, en établissement médicalisé, en centre d'orientation sociale, en espace de Prévention spécialisée, en mission locale, en maison de retraite, en centre Socioculturel, ...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences dans le domaine de l'encadrement et de l'enseignement des activités d'animation sociale
- Organiser et gérer des activités sportives et leur environnement.
- Encadrer et éduquer aux activités d'animation sociale

PREREQUIS :

- Etre titulaire du PSC1
- Etre titulaire des TEP (Test d'Exigence Préalable)
- Justifier d'une réelle motivation pour l'animation et l'encadrement de groupes
- Posséder une première expérience dans le champ de l'animation
- Réussir le bilan de sélection comprenant : épreuves écrites, entretien

ORGANISATION AVEC 4 UNITES CAPITALISABLES

- La formation sera orientée vers la conduite de projets d'animation sociale.
- Durée : 10-11 mois (602 h de formation théorique et 714 h de stage Pratique)

LE COÛT : Employeur (6500€) ; demandeur d'emploi (5 500 €).

DATES À RETENIR : Retrait des dossiers toute l'année.



BPJEPS

Spécialité Animateur, mention Loisirs Tous Publics
Taux de réussite au Diplôme : 97 %

Le Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports (B.P.J.E.P.S) sanctionne une formation d'animateur professionnel (niveau IV) et remplace le BEATEP.

Le BPJEPS permet de diriger des centres de vacances ou des centres de loisirs (ACM).

Cette formation s'adresse à des personnes intervenantes dans des institutions ou associations dont la mission consiste à conduire dans des contextes variés, des démarches d'autonomie, de socialisation et de développement de groupes d'individus.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : ► Acquérir les compétences dans le domaine de l'encadrement et de l'enseignement des activités de loisirs).



PREREQUIS :

- Etre titulaire du PSC1
- Etre titulaire des TEP (Test d'Exigence Préalable)
- Justifier d'une réelle motivation pour l'animation et l'encadrement de groupes
- Posséder une première expérience dans le champ de l'animation
- Etre passionné par la pratique sportive

ORGANISATION AVEC 4 UNITES CAPITALISABLES

- La formation est orientée vers la conduite de projets d'animation.
- Durée : 10-11 mois (602 h de formation et 714 h de stage pratique).

LE COÛT

Employeur 6 500 €.

Demandeur d'emploi et autofinancement 5500 €.

DATES À RETENIR

Retrait des dossiers toute l'année.



BPJEPS

Spécialité Educateur Sportif, mention Activités Physiques pour Tous
Taux de réussite au Diplôme : 96 %

La validation de ce diplôme confère à son titulaire la capacité d'encadrer un large éventail d'activités physiques et sportives dans tous types de structures, avec tous les publics (à l'exception des publics déficients). Son champ d'action se limite à la découverte et à l'initiation d'activités à caractère ludique, d'entretien corporel ou de pleine nature.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences dans le domaine de l'encadrement et de l'enseignement des Activités Physiques et Sportives (APS).
- Organiser et gérer des activités sportives et leur environnement.
- Encadrer et éduquer aux travers d'activités physiques et sportives diversifiées dans trois domaines : les activités physiques à caractère ludique, les activités physiques d'entretien corporel et les activités physiques en environnement naturel.

PREREQUIS :

- Etre titulaire du PSC1
- Etre titulaire des TEP (Test d'Exigence Préalable) : inscription auprès de l'ARFA www.arfa-idf.asso.fr
- Justifier d'une réelle motivation pour l'animation et l'encadrement de groupes
- Posséder une première expérience dans le champ de l'animation
- Etre passionné par la pratique sportive
- Réussir le bilan de sélection comprenant : épreuves écrites, test physiques, entretien de motivation

LE COÛT : Employeur (6500€) ; demandeur d'emploi (5500 €).

DATES À RETENIR : Retrait des dossiers toute l'année.

